

Soutien financier pour l'aide alimentaire annoncé par le Gouvernement : des mesures nécessaires pour faire face à la crise

La mise en place d'une nouvelle organisation pour faire face à la crise

Face à l'urgence sanitaire, les Banques Alimentaires sont mobilisées pour venir en aide aux 2 millions de personnes en situation de précarité qu'elles soutiennent toute l'année. Le réseau des Banques Alimentaires, présent sur tout le territoire métropolitain et ultra-marin, fait face à la situation actuelle engendrée par le COVID-19 avec professionnalisme et engagement.

Des Plans de Continuité d'Activité sont en place dans l'ensemble des Banques Alimentaires. Selon les régions et les situations, une nouvelle organisation s'est mise en place, sous différentes formes. En respectant les règles d'hygiène et de sécurité des aliments et en appliquant les gestes barrières, les Banques Alimentaires s'organisent avec :

- Des équipes constituées uniquement de salariés et bénévoles volontaires pour protéger les plus âgés et le recours à des bénévoles spontanés ou des agents mis à disposition par les collectivités territoriales
- Des livraisons directement aux associations ou l'organisation en drive pour limiter les contacts.
- Et dans beaucoup de territoires, la coopération inter associative s'est engagée afin d'assurer une distribution effective face à la fermeture de plusieurs associations. Des sacs de denrées essentielles sont alors préparés par les équipes pour être ensuite distribués directement par les mairies ou sur des plateformes animées par plusieurs associations.

Le soutien financier de l'Etat, nécessaire pour faire face à l'adaptation des Banques Alimentaires à la crise

Depuis le début de la crise sanitaire, les Banques Alimentaires sont donc en première ligne pour apporter des produits alimentaires aux associations et CCAS partenaires habituels mais également à plus de 250 nouveaux partenaires associatifs. Les adaptations nécessaires pour assurer la continuité de service ont entraîné des coûts supplémentaires : acquisition de matériels de protection, financement de frais de stockage et de transports exceptionnels, acquisition de produits alimentaires et non alimentaires....

« Dans la période de crise que traverse notre pays, l'aide alimentaire est apparue comme un élément indispensable à la cohésion sociale, à l'accès aux besoins essentiels et à une obligation impérative en faveur des plus démunis. Les mesures annoncées par le Gouvernement vont dans le bon sens et permettront aux Banques Alimentaires et à leurs associations partenaires de faire face bien sûr aux coûts supplémentaires engendrés par la crise sanitaire et de répondre aux besoins croissants mais également d'amortir les conséquences de cette crise dans les mois à venir » détaille Jacques Baillet, Président du réseau des Banques Alimentaires.

Ensemble, continuons d'aider l'Homme à se restaurer.

À propos des Banques Alimentaires

Créées en 1984, les Banques Alimentaires luttent depuis 35 ans contre la précarité et le gaspillage alimentaire.

Premier réseau national d'aide alimentaire avec 108 implantations, les Banques Alimentaires collectent chaque année sur tout le territoire près de 113 000 tonnes de denrées alimentaires auprès de la grande distribution, de l'industrie agroalimentaire, des agriculteurs et du grand public, avec également l'aide de l'Union européenne et de l'Etat, pour les distribuer à un réseau de 5400 associations et CCAS partenaires (Centre Communaux d'Action Sociale) et grâce à l'engagement quotidien de plus de 6 500 bénévoles et 500 salariés répartis sur tout le territoire.

Contacts Presse

Service Communication Fédération Française des Banques Alimentaires : 06 64 44 92 02

Attachée de presse : emilie.tomasso@3com-medias.com - 06 28 62 68 14

Pour plus d'informations : www.banquealimentaire.org et www.facebook.com/Banquealimentaire